

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
Séance du 14 novembre 2018

Objet de délibération :

Poursuite de la mise à disposition de
l'assistante SCoT BUCOPA auprès de l'OT
PBPA en 2019

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 42 délégués sur 82, convoqués le 6 novembre 2018

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Madame L. BLANC FALCON- Messieurs L. CABASSUT – D. DELMAS- D. SOUCHON- J. BRUNET- - JM SALVADORI – F. BOEGLIN- P. VERNAY- D. BEGUET- JP HERMAN – F. VENET- C. GOUDARD- H. MORIN – J. ROLLAND- – M. LONGATTE

CC de la Côtière à Montluel : Messieurs P. MEANT – G. RAPHANEL – P. BATTISTA

CC Miribel et du Plateau : Messieurs P. PROTIERE – A. GADIOLET

CC Rives de l'Ain Pays du Cordon : Mesdames S. GOY-CHAVENT – F. MOLLIE-
Monsieur JN POUPLIER

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU Jacques (C.C. de Miribel et du Plateau)

Madame la Présidente informe l'assemblée que l'assistante du chef de projet SCoT continuera comme en 2018 d'assurer pour moitié de son temps de travail (soit 45 %), une mission d'assistante administrative et ce, pour le compte de l'Office de tourisme Pérourges Bugey Plaine de l'Ain.

Une convention de mise à disposition sera signée entre le Syndicat Mixte BUCOPA et l'Office de tourisme Pérourges Bugey Plaine de l'Ain, le syndicat mixte restant l'employeur unique de l'assistante.

Madame la Présidente souligne que cette mission auprès de l'Office de tourisme Pérourges Bugey Plaine de l'Ain bénéficie d'un financement de la part de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) pour les dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes, calculé au prorata du temps travaillé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec l'Office de tourisme Pérourges Bugey Plaine de l'Ain dans le cadre de sa participation au financement du poste de l'assistante,

DIT que l'EPIC doit inscrire la participation à son budget 2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 23.11.18

Affichée 26.11.18

La Présidente du Syndicat Mixte
Jacqueline SELIGNAN

JH L